

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 06410  
Numéro SIREN : 799 068 440  
Nom ou dénomination : DEAL HYDRAULIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2020 sous le numéro de dépôt B2020/010594

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
..... **DE LYON**

Date : 12/05/2020

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2020/010594**  
n° de gestion : **2013B06410**  
n° SIREN : **799 068 440 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 12/05/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

DEAL HYDRAULIQUE  
28 Rue Lamartine 69800 SAINT-PRIEST

**date de clôture : 31/12/2019**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



# Rapports du Commissaire aux Comptes

**DEAL HYDRAULIQUE**

*Exercice Clos le 31 DECEMBRE 2019*

EXEMPLAIRES  
GREFFE

**« DEAL HYDRAULIQUE »**

*Société par actions simplifiée au capital de 100.000 Euros*

28 rue Lamartine

**69.800 SAINT-PRIEST**

-----

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES  
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2019**

---

A l'associée unique,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « **DEAL HYDRAULIQUE** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

- Les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.
- La note « Fonds commercial » en page 16 de l'annexe expose l'origine du fonds de commerce qui s'élève à 330.000 €. Dans le cadre de nos appréciations, nos travaux ont porté sur le contrôle du test de dépréciation de ce fonds de commerce et de l'information donnée en annexe. Nous nous sommes également assuré que ce fonds de commerce figurant au bilan ne justifiait pas la constitution de provision.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre présidente.

## **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

◆ ◆ ◆

Fait à **Le Puy-en Velay**,  
Le 29 Février 2020

Pour le **Cabinet HERMITAGE-AUDIT**,

**Marc JAMON**,  
*Commissaire aux Comptes.*



## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)	330 000		330 000	330 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	23 408	17 779	5 629	2 329
	Autres immobilisations corporelles	89 020	71 213	17 807	29 715
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	30 206		30 206	30 766	
	<b>TOTAL II</b>	<b>472 634</b>	<b>88 991</b>	<b>383 642</b>	<b>392 810</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES (3)				
	Clients et Comptes rattachés	697 161		697 161	443 990
	Autres créances	37 454		37 454	34 011
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	393 375		393 375	142 606	
Charges constatées d'avance (3)	230		230		
	<b>TOTAL III</b>	<b>1 128 219</b>		<b>1 128 219</b>	<b>620 608</b>
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>1 600 853</b>	<b>88 991</b>	<b>1 511 862</b>	<b>1 013 418</b>

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

## BILAN PASSIF

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b> 31/12/2019 12	<b>Exercice N-1</b> 31/12/2018 12
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 100 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	100 000	100 000
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	103 543	12 491
	Report à nouveau		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	179 761	91 052
Subventions d'investissement Provisions réglementées	1 933	4 297	
<b>TOTAL I</b>	<b>395 238</b>	<b>217 840</b>	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
<b>TOTAL II</b>			
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges	60 500	
<b>TOTAL III</b>		60 500	
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	68 006	127 925
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	1 654	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	93 847	42 682
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	408 454	359 300	
Dettes fiscales et sociales	422 722	229 993	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 871	1 978	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance	59 570	33 700
	<b>TOTAL IV</b>	<b>1 056 124</b>	<b>795 578</b>
	Ecarts de conversion passif (V)		
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 511 862</b>	<b>1 013 418</b>

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

(1) Dont à moins d'un an

1 039 561

730 867

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	31/12/2018 12
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens				
Production vendue de Services	3 234 902		3 234 902	2 663 002
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	3 234 902		3 234 902	2 663 002
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				767
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			28 010	19 489
Autres produits			11	1 239
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			3 262 924	2 684 497
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			925 601	856 273
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				10 500
Autres achats et charges externes *			1 126 346	841 860
Impôts, taxes et versements assimilés			28 978	26 853
Salaires et traitements			646 469	621 407
Charges sociales			189 241	213 101
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 258	12 552
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				4 062
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			60 500	
Autres charges			4 070	12
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			2 991 462	2 586 620
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			271 462	97 877
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		202
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL V</b>		202
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	6 239	6 784
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL VI</b>	6 239	6 784
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	6 239-	6 582-
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	265 223	91 295
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 500	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 000	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	2 363	2 123
<b>TOTAL VII</b>	4 863	2 123
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		89
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 203	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL VIII</b>	4 203	89
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	661	2 034
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	86 123	2 277
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	3 267 787	2 686 822
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	3 088 027	2 595 770
<b>5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	179 761	91 052

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	330 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	17 555		5 853
Matériel de transport	102 120		
TOTAL	119 675		5 853
Prêts, autres immobilisations financières	30 766		240
TOTAL	30 766		240
TOTAL GENERAL	480 440		6 093

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			330 000	330 000
TOTAL			330 000	330 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			23 408	23 408
Matériel de transport		13 100	89 020	89 020
TOTAL		13 100	112 428	112 428
Prêts, autres immobilisations financières		800	30 206	30 206
TOTAL		800	30 206	30 206
TOTAL GENERAL		13 900	472 634	472 634

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	15 225	2 554	0	17 779
Matériel de transport	72 405	7 705	8 897	71 213
TOTAL	87 630	10 259	8 898	88 991
TOTAL GENERAL	87 630	10 259	8 898	88 991

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	2 554				
Matériel de transport	7 705				
TOTAL	10 259				
TOTAL GENERAL	10 259				

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**Etat des provisions**

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	4 297		2 363		1 933
<b>TOTAL</b>	<b>4 297</b>		<b>2 363</b>		<b>1 933</b>

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pertes sur marchés à terme		60 500			60 500
<b>TOTAL</b>		<b>60 500</b>			<b>60 500</b>

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	4 062		4 062		
<b>TOTAL</b>	<b>4 062</b>		<b>4 062</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 359</b>	<b>60 500</b>	<b>6 425</b>		<b>62 433</b>

<b>Dont dotations et reprises</b>					
d'exploitation		60 500	4 062		
exceptionnelles			2 363		

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30 206	0	30 206
Autres créances clients	697 161	697 161	
Personnel et comptes rattachés	885	885	
Taxe sur la valeur ajoutée	36 569	36 569	
Charges constatées d'avance	230	230	
<b>TOTAL</b>	<b>765 050</b>	<b>734 844</b>	<b>30 206</b>

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	68 006	51 443	16 563	
Fournisseurs et comptes rattachés	408 454	408 454		
Personnel et comptes rattachés	64 882	64 882		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	58 140	58 140		
Impôts sur les bénéfices	86 639	86 639		
Taxe sur la valeur ajoutée	200 093	200 093		
Autres impôts taxes et assimilés	12 968	12 968		
Groupe et associés	1 654	1 654		
Autres dettes	1 871	1 871		
Produits constatés d'avance	59 570	59 570		
<b>TOTAL</b>	<b>962 277</b>	<b>945 714</b>	<b>16 563</b>	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	63 306			

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	10 000			10 000

**Fonds commercial**

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Activité de fontainerie	330 000			330 000	
Total	330 000			330 000	

Les fonds commerciaux correspondent aux éléments incorporels du fonds de commerce acquis ou apportés qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité.

Le fonds commercial est comptabilisé à son coût d'acquisition, y compris les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition.

Le règlement ANC n°2015-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, a redéfini les critères et modalités d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux. Les dispositions du règlement ANC précité n'ont aucune incidence sur les comptes de l'exercice.

Compte tenu du caractère non limité de sa durée d'utilisation, le fonds commercial ne fait l'objet d'aucun amortissement.

La dépréciation du fonds commercial est la constatation que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La dépréciation permet de ramener la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur actuelle.

Compte tenu de son caractère non amortissable, le fonds commercial a fait l'objet d'un test de dépréciation au cours de l'exercice. Le test a permis de conclure, sur la base de la valeur d'usage du fonds commercial, déterminée selon la méthode des flux nets de trésorerie actualisés, à l'absence de dépréciation au titre de l'exercice.

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**Evaluation des amortissements**

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

Pour les biens amortis selon le mode dégressif ou faisant l'objet d'un amortissement exceptionnel, la quote-part excédant l'amortissement linéaire est comptabilisée en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	8 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	3 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 8 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

**Evaluation des matières et marchandises**

(PCG Art. 831-2)

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Dépréciation des créances**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

**Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	72 452
Total	72 452

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 747
Dettes fiscales et sociales	56 837
Total	108 584

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	230
Total	230
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	59 570
Total	59 570

**Variation des capitaux propres**

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	126 788
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	91 052
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	217 840
<b>Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N</b>	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	217 840
<b>Variation en cours d'exercice</b>	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	217 840
<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS</b>	

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 600 euros HT.

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -****Dettes garanties par des sûretés réelles**

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	68 006
- Nantissement fonds commercial	68 006
<b>Total</b>	<b>68 006</b>

**Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

**Engagements donnés**

Autres engagements donnés :		67 590
Indemnités de fin de carrière	67 590	
<b>Total (1)</b>		<b>67 590</b>

**Engagements reçus****Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. Le montant des engagements retraite mentionnés dans l'annexe tient compte des hypothèses suivantes :

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- taux de rotation du personnel de 1%
- taux de croissance des salaires de 1%
- taux d'actualisation de 0.75 % (taux Ibbotson au 31/12/2019)
- convention collective des travaux publics

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

## DEAL HYDRAULIQUE

Société par actions simplifiée  
au capital de 100 000 euros  
Siège social : 28 rue Lamartine -69800 SAINT PRIEST

799 068 440 RCS LYON

### DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 10 MARS 2020

#### DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

##### DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 179 761 euros, comme suit :

Bénéfice de l'exercice	179 761 euros
A titre de dividendes Soit 9,00 euros par action	90 000 euros
Le solde	89 761 euros

En totalité au compte "autres réserves".

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 90 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme  
La Présidente  
HDF, elle-même représentée par  
Olivier DUFOURT



# Rapports du Commissaire aux Comptes

**DEAL HYDRAULIQUE**

*Exercice Clos le 31 DECEMBRE 2019*

EXEMPLAIRES  
GREFFE

**« DEAL HYDRAULIQUE »**

*Société par actions simplifiée au capital de 100.000 Euros*

28 rue Lamartine

**69.800 SAINT-PRIEST**

-----

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES  
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2019**

---

A l'associée unique,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « **DEAL HYDRAULIQUE** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

- Les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.
- La note « Fonds commercial » en page 16 de l'annexe expose l'origine du fonds de commerce qui s'élève à 330.000 €. Dans le cadre de nos appréciations, nos travaux ont porté sur le contrôle du test de dépréciation de ce fonds de commerce et de l'information donnée en annexe. Nous nous sommes également assuré que ce fonds de commerce figurant au bilan ne justifiait pas la constitution de provision.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre présidente.

## **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

◆ ◆ ◆

Fait à **Le Puy-en Velay**,  
Le 29 Février 2020

Pour le **Cabinet HERMITAGE-AUDIT**,

**Marc JAMON**,  
*Commissaire aux Comptes.*



## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)	330 000		330 000	330 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	23 408	17 779	5 629	2 329
	Autres immobilisations corporelles	89 020	71 213	17 807	29 715
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	30 206		30 206	30 766	
	<b>TOTAL II</b>	<b>472 634</b>	<b>88 991</b>	<b>383 642</b>	<b>392 810</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES (3)				
	Clients et Comptes rattachés	697 161		697 161	443 990
	Autres créances	37 454		37 454	34 011
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	393 375		393 375	142 606	
Charges constatées d'avance (3)	230		230		
	<b>TOTAL III</b>	<b>1 128 219</b>		<b>1 128 219</b>	<b>620 608</b>
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>1 600 853</b>	<b>88 991</b>	<b>1 511 862</b>	<b>1 013 418</b>

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

## BILAN PASSIF

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b> 31/12/2019 12	<b>Exercice N-1</b> 31/12/2018 12
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 100 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	100 000	100 000
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	103 543	12 491
	Report à nouveau		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	179 761	91 052
Subventions d'investissement Provisions réglementées	1 933	4 297	
<b>TOTAL I</b>	<b>395 238</b>	<b>217 840</b>	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
<b>TOTAL II</b>			
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges	60 500	
<b>TOTAL III</b>		60 500	
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	68 006	127 925
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	1 654	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	93 847	42 682
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	408 454	359 300	
Dettes fiscales et sociales	422 722	229 993	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 871	1 978	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance	59 570	33 700
	<b>TOTAL IV</b>	<b>1 056 124</b>	<b>795 578</b>
	Ecarts de conversion passif (V)		
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 511 862</b>	<b>1 013 418</b>

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

(1) Dont à moins d'un an

1 039 561

730 867

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12
	France	Exportation	Total	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens				
Production vendue de Services	3 234 902		3 234 902	2 663 002
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	3 234 902		3 234 902	2 663 002
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				767
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			28 010	19 489
Autres produits			11	1 239
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			3 262 924	2 684 497
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			925 601	856 273
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				10 500
Autres achats et charges externes *			1 126 346	841 860
Impôts, taxes et versements assimilés			28 978	26 853
Salaires et traitements			646 469	621 407
Charges sociales			189 241	213 101
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 258	12 552
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				4 062
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			60 500	
Autres charges			4 070	12
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			2 991 462	2 586 620
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			271 462	97 877
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		202
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL V</b>		202
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	6 239	6 784
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL VI</b>	6 239	6 784
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	6 239-	6 582-
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	265 223	91 295
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 500	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 000	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	2 363	2 123
<b>TOTAL VII</b>	4 863	2 123
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		89
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 203	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL VIII</b>	4 203	89
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	661	2 034
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	86 123	2 277
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	3 267 787	2 686 822
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	3 088 027	2 595 770
<b>5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	179 761	91 052

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	330 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	17 555		5 853
Matériel de transport	102 120		
TOTAL	119 675		5 853
Prêts, autres immobilisations financières	30 766		240
TOTAL	30 766		240
TOTAL GENERAL	480 440		6 093

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			330 000	330 000
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			23 408	23 408
Matériel de transport		13 100	89 020	89 020
TOTAL		13 100	112 428	112 428
Prêts, autres immobilisations financières		800	30 206	30 206
TOTAL		800	30 206	30 206
TOTAL GENERAL		13 900	472 634	472 634

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	15 225	2 554	0	17 779
Matériel de transport	72 405	7 705	8 897	71 213
TOTAL	87 630	10 259	8 898	88 991
TOTAL GENERAL	87 630	10 259	8 898	88 991

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	2 554				
Matériel de transport	7 705				
TOTAL	10 259				
TOTAL GENERAL	10 259				

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**Etat des provisions**

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	4 297		2 363		1 933
<b>TOTAL</b>	<b>4 297</b>		<b>2 363</b>		<b>1 933</b>

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pertes sur marchés à terme		60 500			60 500
<b>TOTAL</b>		<b>60 500</b>			<b>60 500</b>

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	4 062		4 062		
<b>TOTAL</b>	<b>4 062</b>		<b>4 062</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 359</b>	<b>60 500</b>	<b>6 425</b>		<b>62 433</b>

<b>Dont dotations et reprises</b>					
d'exploitation		60 500	4 062		
exceptionnelles			2 363		

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30 206	0	30 206
Autres créances clients	697 161	697 161	
Personnel et comptes rattachés	885	885	
Taxe sur la valeur ajoutée	36 569	36 569	
Charges constatées d'avance	230	230	
<b>TOTAL</b>	<b>765 050</b>	<b>734 844</b>	<b>30 206</b>

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	68 006	51 443	16 563	
Fournisseurs et comptes rattachés	408 454	408 454		
Personnel et comptes rattachés	64 882	64 882		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	58 140	58 140		
Impôts sur les bénéfices	86 639	86 639		
Taxe sur la valeur ajoutée	200 093	200 093		
Autres impôts taxes et assimilés	12 968	12 968		
Groupe et associés	1 654	1 654		
Autres dettes	1 871	1 871		
Produits constatés d'avance	59 570	59 570		
<b>TOTAL</b>	<b>962 277</b>	<b>945 714</b>	<b>16 563</b>	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	63 306			

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	10 000			10 000

**Fonds commercial**

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Activité de fontainerie	330 000			330 000	
Total	330 000			330 000	

Les fonds commerciaux correspondent aux éléments incorporels du fonds de commerce acquis ou apportés qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité.

Le fonds commercial est comptabilisé à son coût d'acquisition, y compris les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition.

Le règlement ANC n°2015-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, a redéfini les critères et modalités d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux. Les dispositions du règlement ANC précité n'ont aucune incidence sur les comptes de l'exercice.

Compte tenu du caractère non limité de sa durée d'utilisation, le fonds commercial ne fait l'objet d'aucun amortissement.

La dépréciation du fonds commercial est la constatation que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La dépréciation permet de ramener la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur actuelle.

Compte tenu de son caractère non amortissable, le fonds commercial a fait l'objet d'un test de dépréciation au cours de l'exercice. Le test a permis de conclure, sur la base de la valeur d'usage du fonds commercial, déterminée selon la méthode des flux nets de trésorerie actualisés, à l'absence de dépréciation au titre de l'exercice.

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**Evaluation des amortissements**

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

Pour les biens amortis selon le mode dégressif ou faisant l'objet d'un amortissement exceptionnel, la quote-part excédant l'amortissement linéaire est comptabilisée en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	8 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	3 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 8 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

**Evaluation des matières et marchandises**

(PCG Art. 831-2)

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Dépréciation des créances**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

**Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	72 452
Total	72 452

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 747
Dettes fiscales et sociales	56 837
Total	108 584

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	230
Total	230
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	59 570
Total	59 570

**Variation des capitaux propres**

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	126 788
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	91 052
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	217 840
<b>Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N</b>	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	217 840
<b>Variation en cours d'exercice</b>	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	217 840
<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS</b>	

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 600 euros HT.

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -****Dettes garanties par des sûretés réelles**

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	68 006
- Nantissement fonds commercial	68 006
<b>Total</b>	<b>68 006</b>

**Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

**Engagements donnés**

Autres engagements donnés :		67 590
Indemnités de fin de carrière	67 590	
<b>Total (1)</b>		<b>67 590</b>

**Engagements reçus****Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le montant des engagements retraite mentionnés dans l'annexe tient compte des hypothèses suivantes :

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- taux de rotation du personnel de 1%
- taux de croissance des salaires de 1%
- taux d'actualisation de 0.75 % (taux Ibbotson au 31/12/2019)
- convention collective des travaux publics

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES